

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^o,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

13 Janvier 1874.

Bulletin politique.

L'un des côtés les plus sérieux de la triste situation dans laquelle nous nous trouvons, c'est l'absence d'alliances et l'impossibilité absolue où nous sommes, étant données les circonstances actuelles, de nous en créer.

Il suffit d'un peu de bon sens pour comprendre que, réduite à elle-même, la France est au-dessous de certaines éventualités toujours menaçantes, et il ne faudrait pas avoir réfléchi à l'agencement des choses humaines pour ignorer que les représentants d'intérêts analogues ne peuvent pas coopérer à une action commune, à moins d'être liés par la certitude d'un appui mutuel jusqu'au bout de leurs entreprises.

Le premier de ces deux points est d'une évidence trop frappante pour qu'il soit nécessaire de le démontrer ; le second est attesté par les réponses faites aux envoyés de notre gouvernement près les puissances étrangères.

Toutes les fois que, depuis l'inauguration de la troisième république, ils ont cherché à nous trouver des appuis extérieurs, on n'a jamais manqué de leur dire, en termes plus ou moins explicites :

« Vous avez nos sympathies. Nous désirons de tout cœur que votre pays reprenne son ancienne place dans le concert européen, car il est indispensable à l'équilibre du monde ; mais l'instabilité de vos institutions nous oblige à la réserve ; l'anarchie morale qui vous dévore, les soubresauts de votre politique intérieure nous font une loi de l'expectative.

« Vous ne nous apportez que des intentions qui demain seront peut-être remplacées par des résolutions diamétralement opposées. Vous-même, Monsieur l'ambassadeur, dont le commerce nous est si agréable et dont les idées répondent si parfaitement aux exigences de la saine raison, vous seriez embarrassé de soutenir que vous représenteriez l'Etat et non un parti quelconque exposé à tous les hasards révolutionnaires.

« Admettez, — il est permis de le supposer sans trop de témérité, — admettez que vos amis éprouvent un échec parlementaire à l'Assemblée de Versailles et, incontinent, nous serons condamnés au regret de vous voir partir.

« Vous le voyez donc bien, les espoirs communs, même à bref délai, nous sont interdits, faute d'une base contractuelle possible. »

Comment rétorquer des arguments aussi péremptoirs ?

Hélas ! on ne réfute pas l'évidence. Privés de toute autorité réelle, parce qu'ils procèdent d'un pouvoir éphémère, ne pouvant jouir que d'une considération personnelle, nos malheureux diplomates en sont réduits à se réfugier dans la dignité du silence.

Mais n'est-il pas pénible au suprême degré de penser que notre propre aveuglement est la cause de cette impuissance radicale ? que, perdus en de sanglantes utopies ou dans de ridicules combinaisons, nous laissons se dissiper toutes les forces qui pourraient concourir à notre salut ?

L'INCIDENT DE LA HAYE.

L'incident des funérailles du colonel de la Haye, attaché militaire à l'ambassade de France à Rome, s'est terminé fort heureusement sans amener les complications qui devaient en sortir, d'après certaines rumeurs répandues dans le but d'envenimer les relations entre la France et l'Italie.

On avait dit que l'ambassade de France près le Saint-Siège n'avait pas voulu permettre la célébration des funérailles à Saint-Louis-des-Français, à cause de la présence du prince Humbert. Si la chose eût été vraie, c'était une insulte au roi d'Italie, et il en pouvait résulter, en effet, des conséquences très-graves.

Mais cette version était complètement fautive, et si quelqu'un a failli nous créer dans cette circonstance de graves embarras, ce n'est pas M. de Corcelle, c'est M. Fournier, notre ancien ambassadeur auprès du roi d'Italie.

Voici comment s'exprime à ce sujet le correspondant du *Journal des Débats*, qu'on ne suspectera pas de partialité contre M. Fournier, envoyé à Rome par le gouvernement de M. Thiers et de M. Léon Say :

« En réalité, il s'agit d'un conflit entre les deux ambassades françaises. M. Fournier se trouve, par un malheureux hasard, à Rome pour remettre ses lettres de rappel ; son idée fixe a toujours été d'annuler l'ambassade auprès du Saint-Siège, ce qui est contraire à la volonté du gouvernement, même antérieurement au 24 mai.

« M. Fournier a donc voulu prendre possession de l'église Saint-Louis-des-Français en y faisant célébrer les obsèques du colonel de la Haye, attaché à sa légation. L'ambassade près le Saint-Siège n'a pas voulu y consentir, et M^{me} de la Haye elle-même a demandé que son mari fût enterré à sa paroisse, c'est-à-dire à San-Marcello.

« L'an passé, un attaché militaire à la légation d'Autriche mourut à Rome. Il fut enterré à sa paroisse et non à l'église nationale autrichienne. Ce précédent aurait dû suffire pour indiquer à la légation de France quelle était la marche à suivre pour les obsèques du colonel de la Haye.

« Il est regrettable que M. de Noailles n'ait pas été encore à son poste, parce que, selon toute apparence, l'incident ne serait pas même né.

« Le prince Humbert, en se rendant à l'église Saint-Marcel et en paraissant ignorer ce qui s'était passé entre les deux ambassades françaises, a donné un exemple que tout le monde aurait dû suivre.

« M. de Corcelle, en assistant à la cérémonie, a donné également, de son côté, un démenti aux intentions qu'on lui a prêtées. »

Tout est bien qui finit bien, et l'on doit se féliciter de voir se terminer ainsi un incident que l'opposition radicale, toujours animée de l'ardent patriotisme qui la distingue, avait déjà commencé à exploiter en vue de créer à notre pays des difficultés avec la Prusse et l'Italie.

Quant au rôle joué dans cette affaire par M. Fournier, il n'est pas de nature à faire regretter son éloignement d'un poste particulièrement délicat, où l'habileté et le tact doivent être les premières qualités du diplomate chargé de représenter la France.

OBSÈQUES DU FRÈRE PHILIPPE.

Les funérailles du Frère Philippe ont eu lieu samedi matin, à dix heures, en l'église Saint-Sulpice.

C'étaient les funérailles d'un religieux et d'un serviteur des pauvres ; toute pompe humaine en avait été bannie. Nulle décoration dans l'église ; derrière l'autel un voile noir sur lequel se dessinait une croix d'argent ; devant l'autel une bière entourée de quelques cierges et que l'on venait de descendre d'un corbillard de 7^e classe. C'était tout. Mais le vaste édifice était comble, et la foule débordait sous le péristyle et jusque sur la place. Son attitude recueillie indiquait qu'elle n'avait pas été amenée là par un simple attrait de curiosité.

Le magnifique spectacle que nous avons eu sous les yeux nous a rappelé les obsèques du P. de Ravignan, mais celles-ci avaient, s'il est possible et s'il est permis de s'exprimer ainsi, un caractère plus universel encore. Le peuple connaissait moins le saint et éloquent Jésuite que le Supérieur général de l'ordre dont l'objet spécial est de lui distribuer l'enseignement.

Dès neuf heures, toutes les rues qui aboutissent à la place Saint-Sulpice étaient encombrées, et de longues files d'enfants, conduits par des Frères de la Doctrine chrétienne, se dirigeaient silencieusement et en ordre vers l'église où devaient avoir lieu les obsèques du saint religieux, leur père à tous. A neuf heures et demie, l'encombrement était tel que les voitures ne pouvaient plus aborder la place ; les rues Ferou, Bonaparte, Saint-Clément, du Vieux-Colombier, Servandoni regorgeaient de monde.

Nous avons remarqué parmi les voitures nombre d'équipages blasonnés ; toutes les classes de la société semblaient s'être donné rendez-vous pour rendre les derniers devoirs à la mémoire d'un homme dont le souvenir restera gravé dans tous les cœurs.

L'office a commencé à dix heures précises.

A neuf heures et demie, LL. Em. le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen, et le cardinal Guibert, archevêque de Paris ; M^{re} Plantier, évêque de Nîmes, un nombreux clergé, des délégués des divers ordres religieux arrivaient dans le chœur. La place de chaque prélat était indiquée par un fauteuil et un prie-Dieu en velours rouge. De chaque côté du cardinal Guibert se tenait un des vicaires généraux du diocèse. Le chœur et les bas côtés avaient été réservés aux invités.

Le Frère Jean Laumonier, directeur des écoles de la paroisse Saint-Sulpice, se tenait à gauche du cercueil, entouré des Frères qui avaient pu vaquer à leurs occupations et se rendre au service.

Le duc de Noailles, membre de l'Académie française, celui-là qui, il y a deux ans à peine, rendait un hommage public à l'héroïsme déployé pendant la guerre par les disciples de l'abbé de La Salle, tenait un des cordons du poêle ; les autres cordons étaient tenus par l'officier d'ordonnance du maréchal, M. de Langsdorff, lieutenant de vaisseau, par le vicomte de Melun, par le docteur Ricord, par M. Vautrain et M. Arnaud de l'Ariège, membres de l'Assemblée nationale, le premier président du conseil municipal de Paris, le second maire du 7^e arrondissement.

Parmi les députés, nous avons remarqué le baron de Vinols (de la Haute-Loire), M. Vimal-Dessaigues (du Puy-de-Dôme), MM.

Benoist-d'Azy, de Rodez-Benavent, comte Rampon, Courbet-Poulard, Colombey, Chesnelong, Combiere, Desjardins, de Reséguier, marquis de Plouc, de Sugny, vicomte de Kermenguy, amiral La Roncière le Noury, etc.

Parmi les maires de Paris, M. Rigaud, maire du VI^e arrondissement, et l'un de ses adjoints, M. Charles Buquet.

Le maréchal de Mac-Mahon s'était fait représenter par le lieutenant de vaisseau qui fait partie de son état-major.

Il est difficile de reconnaître toutes les notabilités qui font partie d'une assemblée aussi considérable ; mentionnons encore M. Poulain de la Dreue, juge de paix du septième arrondissement ; M. de Larcinty, le comte Fernand de Brissac, etc., etc.

M. Buffet, président de l'Assemblée nationale, et M^{re} Maret, sont arrivés à 10 heures 1/2.

La messe a été dite par le curé de Saint-François-Xavier, l'abbé Roquette ; le cardinal Guibert a fait l'absoute. Tous les élèves du grand séminaire qui assistaient à la célébration avaient été choisis parmi ceux qui avaient été élevés chez les Frères de la doctrine chrétienne.

De Saint-Sulpice le cortège s'est rendu au cimetière de la paroisse, où un discours a dû être prononcé sur la tombe du vénérable religieux par le maire du 7^e arrondissement.

Partout, sur le passage du cortège, la foule se découvrait respectueusement et louait les vertus du Frère Philippe. On sentait que c'était là un deuil national.

ANNIVERSAIRE

DE LA MORT DE NAPOLEON III.

Le *Courrier de Paris* publie la dépêche suivante :

« Londres, 9 janvier, 10 h. s.

« Le transfert du corps de Napoléon III dans la chapelle catholique de Chislehurst a eu lieu.

« L'impératrice est entrée seule une demi-heure avant la cérémonie dans la chapelle.

« Lorsque les portes ont été ouvertes, la chapelle a été rapidement remplie.

« Le prince impérial, qui a fait son entrée à onze heures et demie, était accompagné par les princes Lucien et Charles Bonaparte, le prince Murat et ses deux fils.

« La reine Victoria était représentée par le vicomte Sydney. »

Le *Journal des Débats* rend compte, en ces termes, des cérémonies qui ont eu lieu vendredi en diverses églises de Paris, pour l'anniversaire de la mort de Napoléon III :

« Comme les journaux bonapartistes l'avaient annoncé depuis plusieurs jours, des messes ont été dites vendredi matin, pour le repos de l'âme de Napoléon III, dans plusieurs églises de Paris.

« A Saint-Germain-l'Auxerrois, à Sainte-Clotilde, à Saint-Eustache et à Saint-Ambroise, ces messes devaient avoir lieu à onze heures. A Saint-Augustin, elles avaient été retardées jusqu'à midi. On pouvait donc supposer qu'à cette paroisse le nombre des fidèles serait grossi de celui des zélés héros d'assister à deux services consécutifs, et désireux de mieux affirmer ainsi leur confiance dans l'avenir du parti.

« En effet, c'est entre onze heures et midi que l'église a commencé à se remplir, sur-

tout d'ouvriers en costume de travail, d'anciens serviteurs ou fournisseurs de la cour, et de femmes. Après midi seulement sont arrivés des groupes importants qui ont dû rester sous le porche ou sur la place, et à midi et demi, heure à laquelle a fini le service, ces groupes représentaient de mille à douze cents personnes fort animées et s'exagérant beaucoup, à notre avis, l'importance de leur manifestation.

Il n'y avait aucune décoration à l'intérieur de l'église, dont l'autel seulement était tendu de noir. On y pouvait compter environ trois mille fidèles, dont quelques-uns fort recueillis et fort émus. Nous n'avons pu distinguer beaucoup de notabilités dans les rangs pressés. Citons seulement MM. le général Fleury, Larabit, le baron Eschassériaux, le baron Arnous de Rivière, Haentjens, le duc de Montmorency, Charles Abatucci, Galloni d'Istria, le comte de la Valette, Levert, le comte de Bouville, Prax-Paris, Darimon, Arthur de la Guéronnière, de Richemont, Boinvilliers, Chevreau, le contre-amiral Duperré, Hubert de Lisle, Fould, Thoinnet de la Turmelière, Bressant, Delaunay, Febvre et Paulin Ménier, ainsi que les rédacteurs principaux de l'Ordre, du Pays et du Gaulois.

L'ex-reine d'Espagne, M^{me} la duchesse de Montmorency, la vicomtesse de la Guéronnière, la comtesse de la Valette, la marquise de Galliffet, la comtesse Waleska.

A la sortie, on pouvait penser que les espérances de tous les partisans du gouvernement impérial, échauffés par des conversations pleines d'enthousiasme et par le spectacle de leur réunion, au nombre de quatre à cinq mille, se feraient jour, malgré les recommandations des journaux bonapartistes, par quelque démonstration.

C'est ce qui est arrivé, en effet. Au moment où M. Rouher descendait lentement les marches du portique, un premier cri de « Vive Rouher ! » s'est fait entendre, et a été suivi de celui de « Vive l'empereur ! vive le prince impérial ! ». M. Rouher et ses amis ont eu beaucoup de peine à arrêter ces cris, que d'autres cris de « Silence ! » poussés par des amis plus discrets, avaient pour effet naturel d'accentuer davantage.

Quelques minutes après, M. Paul de Cassagnac a eu aussi son ovation ; mais il n'a pas eu besoin d'un autre ovation. Ceux qui avaient poussé le cri de « Vive Cassagnac ! » sont partis à la suite du jeune journaliste en lui faisant cortège.

Vers une heure, la foule se dispersait sans autre incident.

A la porte de l'église, à côté de la marchande de bouquets de violettes chargée de rappeler aux oublieux que cette fleur est le signe distinctif des initiés, se tenait une dame affichant sur son manchon une circulaire d'où il résulte qu'il est ouvert, avec l'autorisation du parti, une souscription pour envoyer au prince impérial un témoignage de confiance dans l'avenir qui l'attend d'ici à peu. Ce témoignage consistera en drapeaux ornés de l'aigle impériale, et lui sera porté par une députation d'anciens militaires et de jeunes gens de son âge.

Citons pour terminer un joli mot d'un des assistants au défilé des ouvriers qui ont ouvert la marche à la sortie : « Ceux-là sont les actionnaires de notre parti. »

Le prince Napoléon, la princesse Mathilde, M. Maurice Richard, ex-ministre des beaux-arts ; MM. Adelon et Philis, de l'ancien ministère de la justice, assistaient à la messe à Saint-Germain-l'Auxerrois. »

Nouvelles extérieures.

ALLEMAGNE.

Le Times annonce, d'après une dépêche de Berlin, en date du 9 courant, que selon toute probabilité, les élections pour le Parlement allemand accroîtront d'une manière considérable le nombre des députés ultramontains.

La haute Bavière, la haute Silésie, une partie de la Westphalie et des provinces rhénanes, se montrent surtout ardentes à protester contre les tyrannies de M. de Bismarck.

Le correspondant du journal de la cité estime qu'environ un quart des sièges de la Chambre berlinoise seront occupés par les défenseurs de l'Eglise.

ROME.

On mande de Rome :

« Le Pape, recevant les représentants de

divers diocèses de l'Italie, a prononcé un discours dans lequel il a dit « qu'il condamnait la révolution qui a perverti la société italienne, mais qu'il bénissait toujours l'Italie restée fidèle à la Papauté. » Il a félicité les millions d'Italiens unis dans une même foi avec toutes les contrées de l'univers.

Le Saint-Père a ajouté que les catholiques devaient travailler à la propagation des bons principes, encourager les faibles, exhorter les chancelants à la constance et à l'espérance, et travailler enfin au retour des égarés.

« Sa Sainteté jouit d'une santé excellente. »

Histoire de l'année 1875.

Septembre.

1^{er}. — Ouverture à Genève des congrès annuels de l'Internationale et de la Ligue de la paix et de la liberté.

Le conseil d'Etat reconnaît aux fabriques, cures, menses épiscopales, etc., le droit de recevoir des libéralités en vue de fondation ou d'entretien d'écoles.

2. — Le conseil général du Rhône décide que le jeudi 4 septembre sera un jour de congé officiel pour tous les membres ou employés du conseil.

Voyage de M. Lucien Brun à Frohsdorff.

3. — Le roi d'Italie décide qu'il ira visiter l'exposition de Vienne en compagnie de M. Visconti-Venosta, et qu'il passera à son retour par Berlin.

4. — Quelques troubles se produisent à Bordeaux, à Alger, à Lyon, à l'occasion de l'anniversaire du 4 septembre.

M. Thiers reçoit à Lucerne des députations de Français habitant la Suisse.

10. — Fin du paiement de l'indemnité de guerre.

11. — Nomination de M. Decazes à l'ambassade de Londres.

15. — Décret sur les circonscriptions cantonales en Algérie.

17. — Manifestation politique à Ouchy (Lausanne). M. Thiers reçoit une nombreuse députation conduite par MM. Taberlet et Rollier, députés de la Haute-Savoie.

Libération complète du territoire.

18. — Dans la séance du conseil général des Bouches-du-Rhône, M. Labadie, président du conseil, interdit la parole au préfet du département.

19. — Convocation des collèges électoraux de la Haute-Garonne, de la Loire, du Puy-de-Dôme et de la Nièvre.

20. — Clôture de la session des conseils généraux.

21. — Le comte de Chambord reçoit MM. de Sugny et Merveilleux-Duvigneaux.

Voyage du roi Victor-Emmanuel en Autriche et en Prusse.

22. — Moriones, général espagnol, prend le commandement de l'armée du Nord. On lui prête les paroles suivantes qu'il aurait dites à M. Castelar : « Tout ce qu'on peut faire avec rien, je le ferai ! »

23. — Discours de M. Buffet au comice agricole de Mirecourt.

24. — Lettre de M. le comte de Paris à M. Loquet, sur les Trade's Unions.

26. — Circulaire ministérielle aux préfets, tendant à faire disparaître certaines lenteurs administratives.

Réunion des partisans de la restauration monarchique dans le 15^e bureau de l'Assemblée. MM. Merveilleux-Duvigneaux et de Sugny font connaître le résultat de leur voyage.

27. — Rapport au Président de la République sur l'Exposition de Vienne.

28. — Lettre du prince Napoléon au journal l'Avenir national. Le prince accepte officiellement l'alliance qui lui est proposée par ce journal et qui doit unir, sur le terrain de la souveraineté populaire, les républicains et les bonapartistes en opposition aux royalistes.

Lettre de M. le comte de Chambord à M. de Croze.

29. — Arrêt de renvoi du maréchal Bazaine devant le premier conseil de guerre.

Octobre.

1^{er}. — Lettre politique du comte de Chambord à M. le vicomte de Rodez-Bénavent, député de l'Hérault.

Nomination des divers généraux commandant les dix-huit corps d'armée français.

3. — Evasion de M. Lièvre, ancien procureur de la République à Lyon. M. Lièvre, qui paraissait gravement compromis, avait obtenu d'être transféré à l'infirmerie de la maison d'arrêt.

6. — Ouverture du 4^e conseil de guerre siégeant à Trianon, pour juger le maréchal Bazaine. Le duc d'Aumale préside les débats.

7. — M. de Rémusat accepte la candidature qui lui est offerte à Toulouse.

8. — Discours de M. de Broglie au banquet de la Neuville-au-Bois (Eure).

Lettre de F.-V. Raspail, qui se désiste en faveur de M. de Rémusat.

Incident diplomatique. M. le duc d'Aumale ayant demandé au ministre de la guerre l'autorisation de visiter les environs de Metz pour s'éclairer sur plusieurs points du procès Bazaine, le ministre de la guerre en réfère à M. de Broglie, lequel, après avoir adressé une demande conforme à Berlin, reçoit une réponse négative. Le gouvernement allemand craignait que la présence du duc d'Aumale, même en bourgeois, ne déterminât une manifestation anti-prussienne dans les provinces récemment annexées.

13. — Lettre de M. Rouher, député de la Corse, à M. Eschassériaux, président du groupe de l'Appel au peuple, sur la nécessité de revenir à un plébiscite.

14. — Résultat du scrutin du 12 février :

Girot-Pouzol (Puy-de-Dôme),	79,825 voix.
Rémusat (Haute-Garonne),	70,669 —
Thurigny (Nièvre),	39,872 —
Reymond (Loire),	64,062 —

Jugement et condamnation à mort de M. Ranc, par le 3^e conseil de guerre.

15. — MM. Lucien Brun et Chesnelong partent pour Frohsdorff.

16. — Lettres échangées entre Pie IX et l'empereur Guillaume.

18. — Lettre de M. de Rémusat à ses électeurs.

20. — Procès-verbal officiel de la réunion tenue par les bureaux de la droite chez M. Anisson-Duperron, député de la Seine-Inférieure.

23. — Convocation des électeurs de l'Aube et de la Seine-Inférieure.

25. — Le gouvernement italien s'empare des maisons généralices de Rome.

30. — Incendie de l'Opéra.

34. — L'Union publie une lettre de M. le comte de Chambord à M. Chesnelong.

Le *Virginus* naviguant sous pavillon américain est poursuivi par le *Tornato*, navire espagnol, qui après l'avoir capturé le conduit à Santiago, où la population exaltée fait fusiller une partie de l'équipage et du personnel du *Virginus*. Un long incident diplomatique s'élève à ce sujet entre l'Espagne et l'Amérique qui revendique le navire comme sien.

(La suite au prochain numéro.)

Chronique Locale et de l'Ouest.

Hier, dans la soirée, un bien triste accident est venu jeter la consternation à l'Ecole de cavalerie.

M. Terme, sous-lieutenant au 44^e dragons, de la division de Saint-Cyr, était dans sa chambre, occupé à nettoyer un pistolet chargé depuis longtemps, et voulait extraire la balle, opération qu'il n'exécuta pas aussi promptement qu'il le désirait. Tout à coup une décharge se fit entendre : M. Terme venait de recevoir la balle dans la poitrine.

A cette détonation, ses camarades sont arrivés ; M. Terme a été conduit à l'Hospice général, en proie à d'atroces souffrances.

Nous avons fait prendre ce matin des nouvelles de ce pauvre jeune homme. La nuit a été meilleure qu'on ne s'y attendait et on a bon espoir de le conserver à l'affection de sa famille et de ses camarades.

Tribunal de Commerce

DE SAUMUR.

Renouvellement partiel de 1875.

CONVOCATION DES ÉLECTEURS.

Nous, Préfet de Maine-et-Loire ;

Vu la loi du 21 décembre 1871, relative à l'élection des membres des Tribunaux de Commerce, et le livre IV, titre 1^{er} du code de Commerce ;

Vu le décret du 6 octobre 1809 et la loi du 3 mars 1840 ;

Vu la circulaire de M. le Ministre de la justice du 5 janvier 1872 ;

Vu les procès-verbaux des élections des membres du Tribunal de Commerce de Saumur, en date des 25 février et 3 mars 1872 ;

Vu la loi du 5 décembre 1872 ;

Vu la liste des électeurs de l'arrondissement de Saumur, appelés à élire les membres du Tribunal de Commerce de Saumur, arrêtée le 6 décembre 1873 par la commission spéciale instituée en vertu de l'art. 619 du code de commerce modifié ;

ARRÊTONS :

Art. 1^{er}. L'assemblée des électeurs de l'arrondissement de Saumur, inscrits sur la liste sus-visée, se réunira à Saumur, sous la présidence de M. le Maire de cette ville, le dimanche 18 janvier 1874, dans le local du Tribunal de Commerce, à l'effet de procéder au renouvellement des membres dudit Tribunal dont les pouvoirs expirent cette année, savoir :

MM. GRATIEN et MULOT, juges, LEMOINE et BRIÈRE, suppléants, ainsi qu'au remplacement de M. MEGRET, juge-suppléant, démissionnaire.

Les opérations électorales auront lieu aux heures et dans l'ordre ci-après indiqués :

1. Election des Juges.
Le scrutin pour l'élection des Juges sera ouvert à 11 heures du matin et clos à 1 heure.

2. Election des Suppléants.
Le scrutin pour l'élection des Suppléants sera ouvert à 2 heures et clos à 4 heures.

M. le président de l'assemblée électorale sera assisté de quatre assesseurs, qui seront les deux plus jeunes et les deux plus âgés des électeurs présents.

Art. 2. Sont éligibles aux fonctions de juge ou de suppléant, tout commerçant, directeur de compagnie anonyme de commerce, de finances et d'industrie, agent de change, capitaine au long cours et maître au cabotage, porté sur la liste des électeurs ou étant dans les conditions voulues pour y être inscrit, s'il est âgé de trente ans, s'il est inscrit à la patente depuis cinq ans et s'il est domicilié au moment de l'élection dans le ressort du Tribunal. Les anciens commerçants et agents de change seront également éligibles s'ils ont exercé leur commerce pendant le même temps.

Art. 3. Nul ne pourra être nommé juge s'il n'a été suppléant.

Art. 4. L'élection sera faite au scrutin de liste.

Art. 5. Au premier tour de scrutin, nul ne sera élu s'il n'a réuni la moitié plus un des suffrages exprimés et un nombre égal au quart du nombre des électeurs inscrits.

Si un deuxième tour de scrutin était nécessaire, il aurait lieu, sans nouvelle convocation, le dimanche suivant 25 janvier, à midi. A ce second tour, la majorité relative sera suffisante.

Art. 6. Le procès-verbal des opérations de l'assemblée sera dressé en triple expédition, et M. le président du bureau nous en transmettra un exemplaire et un autre à M. le procureur général ; le troisième sera déposé au greffe dudit Tribunal. Ce procès-verbal indiquera l'âge et le domicile des candidats élus, leur profession et le temps depuis lequel ils sont inscrits à la patente.

Tout électeur pourra, dans les cinq jours après l'élection, attaquer les opérations devant la Cour d'Appel d'Angers, qui statuera sommairement et sans frais.

Art. 7. Les électeurs recevront une lettre de convocation qui leur servira de carte d'entrée au collège. Cette lettre leur sera remise trois jours au moins à l'avance, par l'intermédiaire de MM. les Maires de leur résidence.

Art. 8. M. le maire de Saumur et M. le président du Tribunal de Commerce sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté, qui sera publié et affiché dans toutes les communes de l'arrondissement de Saumur.

Fait en préfecture, à Angers, le 30 décembre 1873.

Le Préfet, J. MERLET.

Dimanche dernier, la société de Notre-Dame-du-Fort a donné une soirée à l'occasion de la fête des Rois.

M. le capitaine de Boysson a éloquentement tracé le résumé de ses précédentes conférences, toujours si attrayantes pour son jeune et attentif auditoire.

Les parents des enfants ont pu se convaincre, par ce résumé, de l'idée moralisatrice qui préside au développement de cette maison de délassements et de distractions honnêtes. Ils ont dû apprécier combien MM. les abbés, directeurs dévoués de l'Œuvre, ainsi que M. le curé de Saint-Pierre et un certain nombre de notabilités de notre ville, couvrent de sympathie et de bienveillance cette intéressante jeunesse.

On a débuté par un morceau de *Robert le Diable*, sur le piano, lequel a été exécuté de main de maître par M. X...

Deux jeunes sociétaires ont chanté des chansonnettes charmantes ; enfin, le *Célebre Vergeot*, pièce comique en un acte, avec chants, a été parfaitement rendue.

On nous promet pour les jours gras une nouvelle fête à laquelle les dames seront invitées. Elles pourront applaudir comme nous l'adjoint et le garde champêtre de Vasivoir.

M. Durfort de Civrac a été nommé président du 9^e bureau de l'Assemblée nationale.

A l'occasion de la question du Bureau de bienfaisance, nous avons reçu la lettre suivante, dont l'esprit ne peut aller à ceux qui, en cette circonstance, ont manqué à la charité :

A Monsieur le Rédacteur de l'*Echo Saumurois*.

Monsieur le Rédacteur,

Une polémique regrettable s'est élevée dans notre localité, au sujet de la charité ; elle a été suscitée par la discorde qui règne entre l'administration municipale et le Bureau de bienfaisance. Chacun prétend exercer la charité à sa manière et proscrire celle de son adversaire. Il ne nous convient pas de prendre parti pour ou contre ; car se serait précisément manquer de charité que de prétendre l'exercer exclusivement, en écartant ceux qui ne la comprennent pas comme nous. Mais nous préférons recourir au grand apôtre lui-même, à saint Paul, et remettre sous les yeux de tous l'admirable page dans laquelle il a consacré la charité dans le cœur de tous les hommes. Puissent ces saints accents adoucir les amertumes, apaiser les passions et nous rappeler tous à notre devoir. Voici cette page, extraite de la 4^e épître aux Corinthiens, chap. 13 :

« Quand je parlerais la langue des hommes et des anges, si je n'ai point la charité, je ne suis que comme un airain sonnante, et une cymbale retentissante ;

« Et quand j'aurais le don de prophétie, que je pénétrerais tous les mystères et que j'aurais la science de toutes choses ; quand j'aurais encore assez de foi pour transporter les montagnes, si je n'ai point la charité, je ne suis rien ;

« Et quand j'aurais distribué tout mon bien pour nourrir les pauvres, et quand j'aurais livré mon corps pour être brûlé, si je n'ai point la charité, cela ne me sert de rien.

« La charité est patiente ; elle est douce, elle est bienfaisante, la charité n'est point envieuse, elle n'est point téméraire ; elle ne s'enfle point, elle n'est point dédaigneuse, elle ne s'agrite de rien ; elle n'a point de mauvais soupçons ; elle ne se réjouit point de l'injustice, mais elle se réjouit de la vérité ; elle supporte tout, elle croit tout, elle espère tout, elle souffre tout.

« La charité ne finira jamais ; les prophéties s'anéantiront, les langues cesseront, et la science sera abolie ; car ce que nous avons de science et de prophétie est très-imparfait ;

« Mais lorsque nous serons dans l'état parfait, tout ce qui est imparfait sera aboli ;

« Ces trois vertus, la foi, l'espérance et la charité demeurent et persistent à présent ; mais la charité est la plus excellente des trois.

« Recherchez donc avec ardeur la charité. »

Recevez, monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma parfaite considération.

BINEAU.

Voici une historiette qui pourrait bien se rattacher au meurtre du garde forestier Détrouit.

En l'an de douleur 1870 — *regnante Gambetta* — il plut au souverain maître de décréter que l'exercice de la chasse serait supprimé pour ladite année, « aucun grain de poudre ne devant être brûlé que pour repousser les Prussiens. »

Aussitôt des hommes de bonne volonté se levèrent spontanément et s'organisèrent en bataillon pour combattre l'ennemi : ces hommes étaient des braconniers et l'ennemi à poursuivre était le gros gibier qui peuplait alors la forêt domaniale de Chinon, dont le droit de chasse était loué par plusieurs personnages, entre autres MM. de Puységur.

La partie était d'autant plus belle pour messieurs les braconniers, que la plupart des gardes forestiers avaient été appelés à Paris pour y faire le service des forts, et comme Détrouit était de ce nombre, ces hardis coureurs des bois eurent l'ingénieuse inspiration pour se venger de lui — provisoirement sans doute — de tuer sa vache, qui paissait à quelques pas de l'habitation du garde.

Sa femme, qui n'était pas loin, vit l'animal tomber au coup de fusil et aperçut un homme, le visage barbouillé de noir et en grande partie dissimulé sous une fausse barbe, s'approcher de la victime comme

pour s'assurer qu'elle avait été bien touchée : en effet la bête était morte.

Ceci se passait au commencement de septembre 1870, et des préoccupations d'un ordre plus élevé firent qu'on ne songea pas à rechercher le ou les délinquants.

Mais à quelque temps de là, un événement plus grave se passa dans la même contrée. M. le vicomte Léopold de Puységur avait quitté son château de Chéniers, commune de Cheillé, pour suivre le général de Cathelineau dans sa courageuse expédition contre les Allemands ; le château, situé sur la lisière de la forêt, est isolé, et madame de Puységur y était restée seule avec un petit nombre de domestiques.

Or, vers la mi-décembre suivant, madame de Puységur, après avoir passé plusieurs jours chez son beau-frère, à quelques lieues de Chéniers, rentra un soir et, circonstance bizarre et inexplicable jusqu'ici, elle remarqua, sur le parcours qu'elle avait à suivre pour regagner sa demeure, que des morceaux de papier blanc étaient attachés, de distance en distance, aux arbres de la forêt.

Il faisait très-froid, et en l'attendant ses gens avaient allumé dans sa chambre à coucher un feu par trop vif qui faillit tourner à l'incendie ; aussi le désordre qui s'en suivit obligea-t-il madame de Puységur à passer la nuit dans un appartement contigu.

A peine avait-elle quitté sa chambre à coucher habituelle, où elle venait de passer quelques instants pour prendre des objets à son usage, qu'un coup de feu, parti du dehors et dirigé sur cette chambre, se fit entendre, immédiatement suivi du crépitement de plusieurs projectiles et du fracas de vitres brisées ; cinq balles — rien que cela — avaient traversé les persiennes de la fenêtre et s'étaient logées dans le mur, au-dessus du lit.

Il est à propos d'expliquer, pour bien faire comprendre quelle devait être l'intention du franc-tireur nocturne qui envoyait ainsi sa carte de visite anonyme à madame de Puységur, que cette dame avait coutume de se placer en face de la fenêtre pour faire sa toilette de nuit et que, si un accident imprévu n'eût modifié ses habitudes pour ce soir-là, il est certain qu'au moins une des cinq balles l'eût mortellement atteinte.

Il faut dire aussi qu'en ce temps-là M. de Puységur était hautement accusé par la population d'être de connivence avec les Prussiens ; on affirmait même qu'il en recelait dans son château et qu'il avait envoyé cent mille francs, ni plus ni moins, à nos ennemis pour nous combattre.

Maintenant encore, bon nombre de gens ne croient pas qu'il a fait la guerre ; il était caché, disent-ils, chez des amis, et quant à la décoration qu'il doit à son courage, c'est un bout de ruban qu'il lui plaît de mettre à sa boutonnière, mais il n'a pas le droit de la porter : on ne répond pas à de pareilles infamies, on les instruit et on les juge.

L'acte de sauvagerie brutale que nous venons de raconter n'ayant pas réussi et la haine de ses auteurs n'étant point satisfaite, ils s'en prirent aux instruments aratoires laissés, selon l'usage, dans les champs autour du château, et, quelques nuits plus tard, ces instruments furent sciés et mis hors de service.

Cependant, la tentative criminelle dirigée contre M^{me} de Puységur est restée impunie, faute d'indices suffisants ; mais aujourd'hui que l'on connaît le nom du braconnier qui a tué la vache de Détrouit, que l'on sait aussi le nom de ses frères d'armes et que l'on est à peu près sûr de tenir l'assassin de Détrouit lui-même, ne serait-il pas possible de faire d'une pierre trois coups, et de récompenser, chacun selon son mérite, les honnêtes membres de cette philanthropique association, qui applique le progrès à l'assassinat, en commençant par la boucherie d'un inoffensif animal, pour finir graduellement par le meurtre d'un garde qui avait le tort impardonnable de faire son devoir !

(*Messager d'Indre-et-Loire.*)

Dernières Nouvelles.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

A la séance d'hier lundi, une vive agitation règne sur tous les bancs et dans les couloirs.

On remarque dans les tribunes M^{rs} de Bonnechose, d'anciens députés, des généraux, M^{rs} d'Harcourt, Depeyre, d'Haussonville, Hervé, Deseilligny, Decazes.

M. de La Rochefoucauld duc de Bisaccia, revenu de Londres, et M. de Chaudordy, de Berne, occupent leur place.

M. Thiers est à son banc.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Buffet.

M. Buffet donne lecture d'une demande d'interpellation sur les motifs de la démission du cabinet, par M. de Kerdrel. (Murmures.)

M. Buffet consulte l'Assemblée sur la discussion immédiate de l'interpellation.

L'Assemblée se prononce à une grande majorité pour la discussion immédiate.

M. Thiers se lève avec la droite.

M. de Kerdrel. — A la suite d'une surprise parlementaire, le cabinet a cru devoir donner sa démission. Mais, grâce à Dieu, le chef du pouvoir exécutif est à l'abri de nos votes, et il n'y a plus de crises gouvernementales, mais seulement des crises ministérielles.

Les changements de ministres ont perdu de leur importance, et cependant ils ne manquent pas de troubler le pays, les affaires.

Ils ont encore d'autres inconvénients, car à peine un ministre est-il installé et connaît son personnel, qu'il est renversé (Rires à gauche). Fût-il remplacé par l'homme le plus habile, il faut qu'à son tour son remplaçant fasse un nouvel apprentissage.

Ces changements fréquents donnent carrière à des ambitions prématurées. (Applaudissements ironiques à gauche.)

Le pays se demande où on le mène avec tous ces revirements ; les fonctionnaires n'obéissent plus, sachant que les ministres nouveaux détruisent l'œuvre de leurs prédécesseurs. (Applaudissements ironiques à gauche.)

Nous devons donc tous chercher à éviter ces crises.

Que l'Assemblée ne soit pas trop exigeante, et le cabinet pas trop susceptible de son côté. (Rires.)

Il est peu digne de se cramponner au pouvoir, mais il ne faut pas non plus s'en éloigner au premier obstacle ; il ne faut ni trop d'ambition, ni trop d'indifférence, car il s'agit du salut du pays. (Applaudissements à droite.) Le cabinet a agi avec trop de précipitation et trop légèrement.

Aujourd'hui, l'Assemblée est en nombre, elle va parler. (Applaudissements à droite.)

M. de Franchieu, mon ami, ignorait lui-même les conséquences du vote du 8 janvier.

Je demande au ministère d'expliquer les motifs de sa démission, et j'espère que ses réponses rassureront le pays.

M. de Broglie, vice-président du conseil des ministres : — Je ne dirai que quelques mots : le projet de loi dont vous avez demandé l'urgence a été repoussé le 8 janvier, c'était un fait grave qui a ému l'opinion publique.

Notre force existe grâce à votre concours. Ce concours ébranlé, nous devons nous retirer. Une loi sur les maires est absolument nécessaire à tout gouvernement conservateur, car il faut que le gouvernement soit respecté et obéi par ses fonctionnaires et ses représentants. (Très-bien ! très-bien !)

La séance continue.

Versailles, 5 h. 54 m., soir.

Le ministère a obtenu quarante voix de majorité.

Pour les articles non signés : P. GODEX.

ÉTAT-CIVIL du 1^{er} au 31 décembre 1873.

NAISSANCES.

Le 1^{er}. — René Boislème, rue de la Visitation. — Marie-Augustine Dubreuil, rue de Nantilly.

Le 3. — Louis-René Pierre, à l'Hospice.

Le 5. — Constant Lerck, rue Saint-Nicolas.

Le 7. — Marguerite Fournée, Grand'rue.

Le 9. — Alphonsine Chartrain, quai de Limoges.

Le 15. — Jeanne-Augustine Derouin, rue de la Maremaillet. — Anne Gaultier, rue de la Visitation. — Emile Cesbron, rue Saint-Nicolas.

Le 17. — Auguste-Joseph Poirier, à l'Hospice.

Le 19. — Augustin-Louis Guitton, à l'Hospice.

Le 24. — Amélie-Honorine Davoine, rue Saint-Nicolas. — Juliette Faustine, montée du Fort. — Auguste Bourgeois, rue de Nantilly. — Désirée-Francine Conseil, rue de la Chouetterie.

Le 23. — Maurice Clin, rue de la Basse-Île.

Le 24. — Charles Egrillard, Grand'rue. — Ernestine-Joséphine Potray, rue Beaurepaire.

Le 25. — Raphaël Vennevier, rue de l'Hôtel-Dieu.

Le 27. — Etienne-Louis Mortreau, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 29. — Alphonsine Marcadeux, rue du Pressoir-Saint-Antoine. — Léonie Jacob, rue de la Chouetterie.

MARIAGES.

Le 1^{er}. — André-Jacques-Michel Miquel, journalier, et Hortense Magé, marchande de volailles, tous deux de Saumur.

Le 3. — Louis-Henri Jouron, menuisier, et Marie-Eloïse Méraux, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 10. — Armand-Louis Albert (veuf), journalier, et Léonie-Pauline Rouillard, domestique, tous deux de Saumur. — Ernest-Philippe Duval, marchand, et Clarisse Régnier, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 23. — Auguste Lair, chapeletier, et Léonie Robineau, sans profession, tous deux de Saumur.

DÉCÈS.

Le 1^{er}. — Scholastique-Victorine Ecolier, rentière, 62 ans, épouse Germain Gerbé, ancienne route de Tours. — Louis-Henri Baige, 7 ans, rue de la Fidélité. — Marie Bougouin, sans profession, 60 ans, épouse Jean-Baptiste Pillault, rue des Capucins. — Lucie Delisle, sans profession, 73 ans, veuve Paul Lorrain, rue de Bordeaux.

Le 4. — Guillaume Maligne, terrassier, 25 ans, à l'Hospice.

Le 10. — Henri-Hippolyte Thiercelin, vétérinaire, 54 ans, rue de la Petite-Douve.

Le 11. — Philippe Chaillou, cordonnier, 75 ans, à l'Hospice.

Le 12. — François Goguelet, journalier, 48 ans, à l'Hospice.

Le 13. — Madeleine Ragueneau, sans profession, 68 ans, veuve Urbain Aubeuf, ancienne route de Tours.

Le 14. — Alphonsine Chartrain, 6 jours, quai de Limoges.

Le 16. — Anne Gouesnard, sans profession, 83 ans, veuve Louis Boisgentin, à l'Hospice.

Le 18. — Etienne Girault, journalier, 72 ans, à l'Hospice.

Le 19. — Germain-Brice Giraud, rentier, 58 ans, rue Royale.

Le 20. — Jeanne Cosnard, lingère, 44 ans, épouse René Demion, rue de la Visitation.

Le 22. — Jean-Louis-Giraud, journalier, 43 ans, rue Saint-Michel.

Le 23. — André Barenger, palefrenier, 78 ans, à l'Hospice.

Le 25. — Augustine Mathieu, 6 mois, rue des Potiers. — Maria-Léontine Boutin, 4 mois, rue Royale. — Urbain Chesneau, tailleur de pierres, 74 ans, à l'Hospice.

Le 27. — Pierre Martin, ébéniste, 54 ans, rue Royale.

Le 28. — Jean Lamoureux, ancien marié, 74 ans, rue de la Visitation.

Le 30. — Jeanne-Henriette Monnier, 18 mois, rue de Fenet. — Eugénie-Louise Lamy, 3 mois, rue de la Fidélité.

Voici le sommaire des gravures que l'*Univers illustré* publie dans son numéro de cette semaine :

L'île Sainte-Marguerite, lieu de détention de M. Bazaine ; bataille d'Escombrera, près de Carthagène ; le siège de Carthagène (quatre gravures) ; le jour de l'an 1874 ; l'envoyé du pape remettant les insignes de cardinal ; le Président de la République recevant les grands corps de l'Etat le 1^{er} janvier ; les pauvres de Londres faisant leurs emplettes du jour de l'an ; modes de la saison : toilettes de visite et toilettes d'intérieur ; les enfants pendant la paix (deux gravures). — Rébus.

L'*Univers illustré* offre en ce moment à ses souscripteurs deux magnifiques primes gratuites, sur lesquelles nous devons appeler spécialement l'attention de nos lecteurs.

En s'abonnant pour un an à cet attrayant journal, on aura droit à l'un des deux ouvrages illustrés suivants : ou le JOURNAL D'UN HOMME HEUREUX, par Emile Souvestre, ou le DROIT CHEMIN, du même auteur. On a souvent écrit que ces deux chef-d'œuvre, dont l'un a été couronné par l'Académie française, devraient se trouver dans toutes les familles. Il n'est pas de lecture plus saine, plus moralisante, plus remplie de charme et de pures émotions.

Texte : Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Bigarrures anecdotiques, politiques et littéraires. — La Sœur perdue, une histoire du Gran Chaco (suite), par M. Mayne Reid. — Nos gravures : maison de M. Thiers; — L'explosion du cours de Vincennes; — Une rencontre en mer; — Le permis de séjour, d'après le tableau de M. Simon Durand; — Une expulsion; — L'égotier, d'après M. Jacomin; — Le limule-polyphème; — M. Joseph Lambert. — Faits divers. — Bulletin bibliographique. — Le monument commémoratif de Nuits. — Echechs.

Gravures : Paris: le nouvel hôtel de M. Thiers; vue prise de la cour du côté de la place Saint-Georges. — La catastrophe du cours de Vincennes: aspect des ruines de la fabrique de fulminate, après l'explosion. — Comment arrivent les collisions en mer: rencontre d'un bateau de pêche et d'un paquebot transatlantique. — Le permis de séjour, d'après le tableau de M. Simon Durand. — Mœurs irlandaises: une expulsion. — L'égotier, d'après M. Jacomin. — M. Joseph Lambert. — Les nouvelles acquisitions du Jardin d'acclimatation: le limule-polyphème. — Le monument commémoratif de la bataille de Nuits. — Rébus.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^o,
boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITRE, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.
L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.
Le 47^e fascicule, HAC à HIE, est en vente.

SANTÉ A TOUS rendus sans médecine par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite:
REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipations, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75.000 cures annuelles, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, etc., etc.

Cure N° 48.614.
M^{me} la marquise de Bréhan, de 7 ans de *Maladie du foie*, d'estomac, amaigrissement, battement nerveux sur tout le corps, agitation nerveuse et tristesse mortelle.

Cure N° 62.986.
M^{lle} Martin, de *Suppression des règles et Danse de Saint-Guy*, déclarée incurable, parfaitement guérie par la *Revalescière*.

Cure N° 65.112.
E. Payard, de *Gastralgie et Vomissements*. Il ne pouvait plus se tenir sur ses jambes, ni dormir, ayant toujours le creux de l'estomac gonflé.

Cure N° 62.845.
M. Boillet, curé, de 36 ans d'*Asthme* avec étouffements dans la nuit.

Cure N° 70.421.
M. A. Spadaro, d'une *Constipation opiniâtre* de 9 ans. C'était terrible, et des médecins hors ligne avaient déclaré qu'il n'y avait pas moyen de le guérir.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* en boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalescière chocolatée*, en boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, épicerie, rue Saint-Jean; M^{me} GONDRAND, épicière, rue d'Orléans; M. BESSON, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o, 26, place Vendôme, à Paris.

Marché de Saumur du 10 Janvier.

Froment (l'h.) 77 k. 29 3/4	Graine trèfle	50	
2 ^e qualité. 74	— Luzerne	50	
Seigle 75	Foin (h. bar.)	780	45
Orge 65	— Luzerne	780	40
Avoine h. bar. 50	Paille	780	37 50
Fèves 75	Amandes	50	
Pois blancs. 80	— cassées	50	
— rouges. 80	Cire jaune.	50	170
Graine de lin. 70	Chanvre tillé		
Colza 65	(52 k. 500)		
Chenevis. 50	Chanvre broyé		
Huile de noix 50	Blanc		
— chenevis 50	Demi-couleur		
— delin. 50	Brun.		

COURS DES VINS.
BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1873.	1 ^{re} qualité	175	à	200
Id.	2 ^e id.	90	à	100
Ordin., envir. de Saumur 1873.	1 ^{re} id.	85	à	90
Id.	2 ^e id.	85	à	90
Saint-Léger et environs 1873.	1 ^{re} id.	95	à	105
Id.	2 ^e id.	85	à	90
Le Puy-N.-D. et environs 1873.	1 ^{re} id.	80	à	85
Id.	2 ^e id.	80	à	85
La Vienne, 1873.	1 ^{re} id.	80	à	85

ROUGES (2 hect. 30).

Souzy et environs, 1873	1 ^{re} qualité	140	à	15
Champigny, 1873.	2 ^e id.	90	à	200
Id.	3 ^e id.	80	à	90
Varrains, 1873	1 ^{re} id.	130	à	140
Varrains, 1873.	2 ^e id.	130	à	140
Bourgueil, 1873.	1 ^{re} qualité	140	à	150
Id.	2 ^e id.	140	à	150
Restigné 1873	1 ^{re} id.	130	à	135
Chinon, 1873.	1 ^{re} id.	130	à	130
Id.	2 ^e id.	130	à	130

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 12 JANVIER 1874.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	58 40	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	805	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	276 25	6 25	»
4 1/2 % jouiss. mars.	84 10	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	647 50	2 50	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	423 75	»	»
4 % jouissance 22 septembre.	72	»	»	Crédit Mobilier	308 75	»	1 25	Crédit mobilier esp., j. juillet.	340	»	»
5 % Emprunt 1871	»	»	»	Crédit foncier d'Autriche	547 50	»	2 50	Société autrichienne, j. janv. . .	»	»	»
Emprunt 1872	93 70	»	»	Crédit foncier de France	317 60	»	2 50				
— libéré	93 67	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août. . . .	498 75	»	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	214	»	»	Est, jouissance nov.	498 75	»	»	Orléans	279	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	428 75	»	»	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov. . . .	902 50	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	272	»	»
— 1865, 4 %	450	»	»	Midi, jouissance juillet.	592 50	»	2 50	Est	271	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	293 50	»	»	Nord, jouissance juillet.	1020	»	3 75	Nord	280 75	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	248 50	1 50	»	Orléans, jouissance octobre.	847 50	»	»	Ouest	270	»	»
Banque de France, j. juillet. . . .	4190	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65. . . .	525	»	»	Midi	272 50	»	»
Comptoir d'escompte, j. août. . . .	557 50	»	»	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	905	»	»	Deux-Charentes	255	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	445	»	»	Compagnie parisienne du Gaz. . . .	726 25	»	»	Vendée	237 50	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 f.	275	»	»	Société Immobilière, j. janv. . . .	13 75	»	75				

GARE DE SAUMUR
(Service d'hiver, 5 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).	
9 — 02 — — omnibus.	
1 — 33 — — soir, —	
4 — 13 — — express.	
7 — 27 — — omnibus.	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.	
8 — 20 — — omnibus.	
9 — 50 — — express.	
12 — 38 — — soir, omnibus.	
4 — 44 — — —	
10 — 30 — — express-poste.	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 45.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Grande cour, écurie, remise, Située à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 9, à l'angle de la rue de la Porte-Neuve, occupée par M^{me} veuve Graau. S'adresser, pour traiter, à M^e MÉHOUS, notaire, ou à M^{me} veuve CAMAIN, propriétaire, rue Daillé, à Saumur. (6)

A VENDRE
EN DÉTAIL,

COTRETS DE CHÊNE
première qualité.

S'adresser à M. GALLÉ, boisselier à Turquant. (10)

A AFFERMER

Pour la Saint-Jean 1874, Soixante-onze ares cinquante centiares de terre, enclos de murs, au canton des Moulins, à Saumur, Un logement et un moulin, dans le même enclos. S'adresser au bureau du journal.

APPARTEMENT
AVEC ECURIE ET REMISE

A LOUER
Pour le 25 décembre prochain, S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, n° 8. (446)

A VENDRE
D'OCCASION,

QUATRE BELLES LAMPES

Dont deux en porcelaine. S'adresser à M. François PERCHER, à Saumur. (195)

ON DEMANDE UN APPRENTI pour la quincaillerie. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
D'OCCASION,

DEUX BONS CASIERS, de grands différents, pouvant convenir à un coiffeur ou à un marchand grainetier. S'adresser au bureau du journal.

M. BERNARD, ancien vétérinaire en 1^{er} et professeur de maréchalerie à l'École de cavalerie, a l'honneur d'informer le public qu'il fixe sa résidence à Saumur et qu'il offre ses services aux personnes qui voudront bien lui accorder leur confiance. Visites et consultations tous les samedis, Grand'Rue, n° 73, au coin de la rue des Moulins. (10)

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Maison Centrale de Fontevrault.

AVIS

L'Administration de la Maison centrale de Fontevrault fait connaître qu'en attendant qu'elle ait concédé, par voie d'adjudication, l'exploitation de ses ateliers de tissage, elle fabriquera, pour la pratique de détail, toutes les toiles et autres tissus qu'on la chargera de confectionner. Le Directeur de la Maison centrale, OLIVIER.

En vente au Bureau du Journal

Nouveaux Mélanges d'Archéologie, d'histoire et de littérature sur le moyen âge, par les auteurs de la monographie des vitraux de Bourges (Ch. Cahier et feu Arthur Martin, de la C^{ie} de Jésus). Publié par le P. Ch. Cahier. — CURIOSITÉS MYSTÉRIEUSES. 1 vol. gr. in-4°, avec 155 grav. sur bois et 15 pl. en taille-douce. (Nouvelle publication.) Broché. . . 40 fr. Relié en reliure d'amateur, dos et coins maroquin, tête dorée. . . 60 fr. Dans cet ouvrage, l'auteur explique les monuments figurés du moyen âge.

Vie militaire et religieuse au moyen âge et à l'époque de la renaissance, par PAUL LACROIX (bibliophile Jacob), conservateur de la bibliothèque de l'Arsenal. Ouvrage illustré de 14 chromolithographies exécutées par F. Kellerhoven, Régamey et L. Allard, et de 409 grav. sur bois. 1 vol. in-4°. Broché, 25 fr. — Relié, tr. dorées. . . 33 fr.

TITRES DES CHAPITRES : I. Féodalité au point de vue militaire et religieux. Guerres et armées. Marine. Croisades. Chevalerie, duels et tournois. Ordres militaires. — II. Liturgie et cérémonies. Les Papes. Clergé séculier. Ordres religieux. Institutions charitables. Pèlerinages. Hérésies. Inquisition. Foudrilles.

Mœurs, usages et costumes au moyen âge et à l'époque de la renaissance (Vie laïque), par LE MÊME. Ouvrage illustré de 15 chromolithographies par F. Kellerhoven et de 400 grav. 1 vol. in-4°. Broché. . . 25 fr. Relié, tr. dorées. . . 33 fr.

TITRES DES CHAPITRES : Droit féodal, privilèges des communes, Vie privée dans les cours, les châteaux, etc. Nourriture et cuisine. Chasse. Divertissements. Corporations de métiers. Commerce. Finances. Impôts. Justice. Tribunaux. Juifs. Bohémiens, gueux, mendiants. Cérémonial. Costumes.

Les Arts au moyen âge et à l'époque de la renaissance, par LE MÊME. Ouvrage illustré de 19 chromolithographies par F. Kellerhoven, et de 420 grav. 1 vol. in-4°. Broché, 25 fr. — Relié, tr. dorées. . . 33 fr.

TITRES DES CHAPITRES : Ameublement. Tapisserie. Céramique. Armurerie. Sellerie. Orfèvrerie. Horlogerie. Instruments de musique. Cartes à jouer. Peinture. Gravure. Sculpture. Architecture. Paréhemins, papiers. Manuscrits. Reliure. Imprimerie.

LE NORD

Compagnie d'Assurances contre l'Incendie à Primes fixes,

Etablie en 1840.

Siège central : 4, rue Le Peletier, Paris.

16 millions de garantie.

INSPECTEUR DIVISIONNAIRE :

R. CHUPIN,

pour l'arrondissement de Saumur et les départements de la Vendée, Deux-Sèvres, Vienne et Indre-et-Loire.

M. CHUPIN demande des agents sérieux. Appointements fixes et fortes remises.

S'adresser, par lettre, à M. CHUPIN, expert à Fontevrault (Maine-et-Loire). (555)

VENTE
AU RABAIS
D'OUVRAGES DIVERS

Dictionnaire de FELLER, 8 volumes grand in-8°.

Dictionnaire de la Conversation, 16 vol.

Histoire universelle de l'Eglise catholique, par l'abbé ROEBBACHER, 30 vol. in-8°.

Conférences d'Angers, belle édition.

Histoire ancienne, } par ROLLIN.
— romaine, }

MASSILLON, et quantité d'autres ouvrages.
Rue du Marché-Noir.